

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire

- **Première résolution** : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
- **Deuxième résolution** : Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019 ;
- **Troisième résolution** : Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et constat de l'absence de convention nouvelle ;
- **Quatrième résolution** : Affectation du résultat de l'exercice ;
- **Cinquième résolution** : Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce ;
- **Sixième résolution** : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de cet exercice à Madame Jacqueline Himsworth, Présidente du Conseil d'Administration ;
- **Septième résolution** : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de cet exercice à Monsieur Michel Denis, Directeur Général ;
- **Huitième résolution** : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration ;
- **Neuvième résolution** : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
- **Dixième résolution** : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs ;
- **Onzième résolution** : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire

- **Douzième résolution** : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond ;
- **Treizième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien de droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits ;
- **Quatorzième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant

accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;

- **Quinzième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;

- **Seizième résolution** : Autorisation d'augmenter le montant des émissions ;

- **Dix-septième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital, sort des rompus ;

- **Dix-huitième résolution** : Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation ;

- **Dix-neuvième résolution** : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux ;

- **Vingtième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail ;

- **Vingt-et-unième résolution** : Modification et mise en harmonie de divers articles des statuts ;

- **Vingt-deuxième résolution** : Modification de l'article 3 des statuts et modification de son objet social ;

- **Vingt-troisième résolution** : Modification de l'article 9 des Statuts : franchissement de seuil : abaissement du seuil statutaire ;

- **Vingt-quatrième résolution** : Modification et mise en harmonie des statuts conformément à la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 ;

- **Vingt-cinquième résolution** : Modification de l'article 15 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des administrateurs ;

- **Vingt-sixième résolution** : Faculté d'octroyer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions et modification corrélative de l'article 22 des statuts ;

- **Vingt-septième résolution** : Prévoir que les références textuelles auxquelles il est fait référence seront adaptées en cas de changement de codification ;

- **Vingt-huitième résolution** : Pouvoirs pour effectuer les formalités.